SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 6 AVRIL 2023 – 18H00

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH, Didier DECULTOT
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christohpe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Pierre ESCAP
- **CRIQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN, Hervé WALLERICH
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** :Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean Pierre DUVAL, Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Frédéric LEGROS, Virginie BARO
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT,
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Excusés : Jean-François CHEMIN, Nadine MONTIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Katia CAHAGNE

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte administratif 2022 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif
2. Approbation du Compte de gestion 2022 pour les 3 budgets
3. Affectation des résultats pour les 3 budgets
4. Vote des 3 budgets primitifs 2023
5. Suivi renforcé de la qualité de l'eau
6. Groupe électrogène : convention avec Véolia
7. Plan d'épandage des boues de la lagune d'Auzouville l'Esneval
8. Tarif prestations SPANC
9. Point sur les opérations en cours
10. Questions diverses

1. Approbation du Compte administratif 2022 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif

Monsieur le Président présente les Comptes administratifs 2022 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Après la présentation des comptes administratifs, le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT demande au Comité Syndical l'approbation les résultats suivants :

Résultats 2022	**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**
EAU POTABLE	105 369,78 €	725 490,37 €
ASSAINISSEMENT	416 148,47 €	140 698,04 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	-154 432,12€	17 494,62 €

A l'unanimité, les résultats des comptes administratifs 2022 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont adoptés.

2. Approbation du Compte de gestion 2022 pour les 3 budgets

Sous la présidence d'Alain PETIT

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2022 – ASSAINISSEMENT 2021 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, Mr le Président demande au Comité Syndical d'approuver les comptes de gestion.

A l'unanimité, les comptes de gestion sont adoptés par le Comité Syndical

3. Affectation des résultats pour les 3 budgets

Après la lecture des Comptes Administratifs des 3 budgets, il convient d'affecter les résultats de clôture aux sections d'exploitations et d'investissement de chaque budget.

Mr le Président propose au Comité Syndical d'affecter les résultats suivants pour les trois budgets :

BUDGET		
EAU POTABLE	**Résultat à affecter**	**158 276,43 €**
	section investissement	0 €
	section d'exploitation	158 276,43 €
ASSAINISSEMENT	**Résultat à affecter**	**571 537,08 €**
	section investissement	0 €
	section d'exploitation	571 537,08 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	**Résultat à affecter**	**97 236,50 €**
	section investissement	0 €
	Section d'exploitation	97 236,50 €

A l'unanimité, les affectations de résultats sont adoptées par le Comité Syndical.

4. Vote des 3 budgets primitifs 2023

Monsieur le Président donne lecture à Mr le Receveur les 3 budgets primitifs 2023

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les budgets primitifs 2022 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	Dépenses	717 626,43 €	4 527 808,43 €
	Recettes	717 626,43 €	4 527 808,43 €
ASSAINISSEMENT	Dépenses	1 376 037,08 €	1 280 915,15 €
	Recettes	1 376 037,08 €	1 280 915,15 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Dépenses	450 742,73 €	299 081,23 €
	Recettes	450 742,73 €	299 081,23 €

A l'unanimité, budgets primitifs 2023 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont approuvés par le Comité Syndical.

5. Suivi renforcé de l'eau brute du captage et du forage de Bourdainville

Le Président expose que dans le cadre des opérations de protection de la ressource en eau du captage de Bourdainville, l'Agence de l'Eau nous demande de réaliser à nouveau un suivi renforcé de la qualité de l'eau brute.

Ce suivi renforcé consiste à effectuer des analyses d'eau mensuelles pendant une campagne culturale complète. Il permettra d'évaluer les quantités de matières actives (notamment les pesticides et ses métabolites) présents dans l'eau pour une meilleure connaissance de la ressource.

Ce suivi est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la réalisation du suivi renforcé de l'eau brute du captage et du forage de Bourdainville ;
- **AUTORISE** la réalisation d'une consultation et le choix du laboratoire le mieux disant ;
- **AUTORISE** la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération du début à la fin ;
- **DEMANDE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau

6. Groupe d'utilisation du groupe électrogène

Mr le Président explique que dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville, nous avons fait l'acquisition d'un groupe électrogène pour palier à l'absence de l'alimentation électrique de l'usine. Par ailleurs, en cas de délestage du réseau électrique, nous ne sommes pas prioritaires.

Cet équipement est stocké dans les ateliers du Syndicat. Les conditions d'usage du groupe doivent être définis dans une convention avec Véolia pour que leurs électrotechniciens puissent l'entretenir et l'utiliser à n'importe quel moment, 24h/24 et 365j/an.

7. Plan d'épandage des boues de la lagune d'Auzouville l'Esneval

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire du curer les boues de lagune d'Auzouville l'Esneval. Pour ce faire, un plan d'épandage des boues doit être préalablement réalisé. Ce plan d'épandage des boues est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau. Les prestations de curage sont assurées par Véolia via le contrat de DSP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la consultation et le choix du bureau d'étude le mieux disant pour la réalisation du plan d'épandage des boues
- **AUTORISE** la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération du début à la fin ;
- **DEMANDE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau

8. Redevance de contrôle du SPANC

Monsieur le Président explique que les abonnés du Service Public d'Assainissement Non Collectif paient la redevance de contrôle de 38 € HT / an.

Ce tarif n'a pas changé depuis la création du SPANC, c'est-à-dire, depuis 2005.

Compte tenu de l'inflation de 30 % depuis 2005, Mr le Président propose d'augmenter la redevance de contrôle à 42 € HT/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'augmentation de la redevance de contrôle du SPANC à 42 € HT.

Au sujet des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif, Alain PETIT explique qu'une réflexion est en cours pour reprendre la main en interne et rompre le contrat avec Véolia. En effet, plusieurs administrés se sont plaints de la qualité de contrôles réalisés par le technicien du SPANC. Brenda PATIN, en replacement de Marc Brunet est compétente pour faire les contrôles des ANC et pourra les réaliser.

<u>Travaux en cours</u> :

Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et du remplacement du réseau d'eau potable à Ouville l'Abbaye

Le marché a été attribué à STRUNO et les travaux devront démarrer courant mai – juin dès accord de dérogation de l'Agence de l'Eau.

Usine d'eau potable de Bourdainville

Les travaux avancent bien, le gros œuvre est terminé et la pose des équipements et des tuyaux sont en cours. Le Président souligne l'efficacité de Patrick HUET pour suivre le chantier et repérer les malfaçons.

Le planning est respecté pour une fin de travaux en fin d'année 2023.

Questions diverses

Marc BLOQUET de la commune de Criquetot sur Ouville fait lecture du courrier de la commune de Criquetot envoyé le 2 mars 2023 au Syndicat pour lequel il n'a pas obtenu de réponse.

Ce courrier demande une participation du Syndicat de 14 800 € à la commune au titre de l'économie que le syndicat avait faite en ne réalisant pas les enrobés de la rue de Mantot, lors des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif en 2019. Le Président précise qu'à cette époque, la gouvernance du Syndicat n'était pas la même qu'aujourd'hui.

En outre le Président rappelle les nombreux travaux non subventionnés réalisés par le syndicat ces dernières années sur la commune de Criquetot, qui ont permis la mise en œuvre de la défense incendie sur la commune rendant ainsi possible le projet de lotissement :

- Renouvellement et renforcement de la conduite d'eau potable rue Grande en 2016 : 300 000 € HT
- Extension du réseau d'assainissement et renforcement du réseau d'eau potable rue de Mantot et rue des Forrières en 2019 : 420 000 € HT
- Travaux de canalisations entre Yerville et Criquetot sur Ouville sur la RD88 : 370 000 € HT

Le Président considère donc que, au regard de ces investissements du Syndicat pour la commune de Criquetot sur Ouville pour un total 1 090 000 € HT depuis 2016, la commune peut bien prendre en charge les 14 800 €.

Par ailleurs le Président explique qu'il a transmis la demande à Mr Lucas du Trésor Public. Mr Lucas lui a répondu que cette demande n'ayant pas fait l'objet d'un accord écrit entre le Syndicat et la commune via une délibération ou une convention à l'époque des travaux, il n'est pas possible de revenir dessus rétroactivement. La convention sera retoquée et rendue caduque par la Préfecture. Logiquement ce sont les communes membres qui versent les participations au syndicat mais pas l'inverse. Le Syndicat est soumis au contrôle de la Cour des Comptes et au contrôle de Légalité réalisée par la préfecture.

Pierre ESCAP de la commune de Cideville demande si le hameau du Fys pourrait être raccordé au réseau d'assainissement collectif une fois que les travaux de transfert des eaux usées de Cideville vers Limésy seront réalisés ?

Le Président répond que ce secteur est en zonage non collectif. Il faudra dans un premier temps réaliser une étude d'actualisation du zonage d'assainissement de Cideville pour le mettre en zonage collectif afin d'obtenir les financements de l'Agence de l'Eau.

Le Président précise d'ailleurs que pour toute demande de travaux d'extension du réseau d'assainissement, il convient de faire une demande officielle par courrier. Les demandes seront traitées et classées en fonction des priorités et des finances du Syndicat.

Le Président explique que le rendement du réseau d'eau potable ayant baissé au début de l'année, Véolia a mis en place une personne affectée spécifiquement à la recherche de fuites à 100 % pour le Syndicat.

Brenda PATIN a été recrutée pour remplacer Marc BRUNET qui part à la retraite. Elle travaillera une semaine sur 2 au Syndicat de Yerville et de Doudeville. Son travail sera dévolu à suivre l'exploitant, le travail de Jean-François LOUIS et Patrick BETTENCOURT. Concernant le SPANC, elle sera chargée de réaliser les missions suivantes : les avis SPANC sur les Certificats d'Urbanisme et les Permis de Construire, les contrôles sur les travaux des ANC neufs ou réhabilités ainsi que les contrôles des ANC dans le cadre d'une vente.

La séance est levée à 19h15 heures.